Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Rentrée : la scolarité coûtera moins cher aux Français cette année



Alors que l'allocation de rentrée scolaire a commencé à être versée ce mardi 18 août, la Confédération syndicale des familles dévoile le coût de la scolarité pour l'année 2026-2027, qui est en baisse de -9% par rapport à l'année dernière.

« L'école n'est pas gratuite, c'est un constat factuel et pourtant trop souvent oublié », martèle la Confédération syndicale des familles. Bien que l'allocation de rentrée scolaire ait augmenté de +0,8 % en 2026, la Confédération dénonce une aide bien inférieure à l'inflation générale estimée à +1,8 % en juin 2026.

Environ 30% des familles françaises vont bénéficier de cette aide qui, comme son nom l'indique, est versée pour donner un coup de pouce aux parents quant aux frais de la rentrée scolaire. Cependant, ce

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

coût est bien maigre comparé aux frais qui seront à faire tout le reste de l'année, comme les sorties et voyages scolaires, la restauration, ou encore les activités périscolaires, notamment pour un enfant au collège ou au lycée.

Rentrée : 20,3 M€ pour les familles vauclusiennes

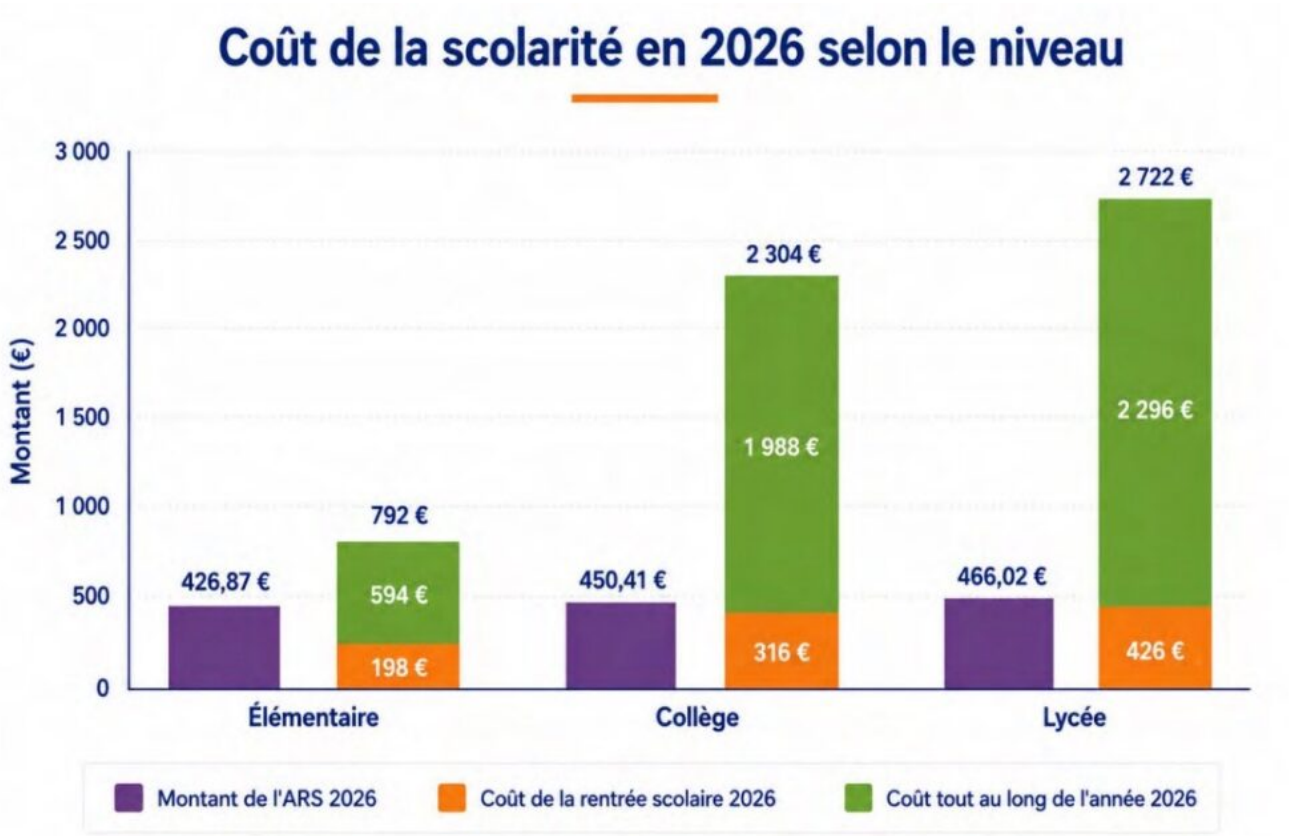
Un coût de la scolarité en baisse

Cette année, le coût total de la scolarité est en déclin de -9%, grâce notamment à la baisse du coût de la rentrée scolaire, due à un allègement des listes de fournitures scolaires, avec moins de manuels et de cahiers, aux communes qui distribuent de plus en plus les fournitures de base, à la réutilisation des fournitures de l'année précédente, aux achats par lot ou en promotion, ainsi qu'aux achats de moindre qualité par exemple pour les vêtements et chaussures de sport.

Ainsi, l'année scolaire coûtera en moyenne entre 792€ et 2 722€ aux parents, selon l'âge de l'enfant. Si l'allocation de rentrée scolaire permet de couvrir plus de la moitié des frais de scolarité d'un enfant en école élémentaire, c'est loin d'être le cas pour un adolescent au lycée.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



©Confédération syndicale des familles

Des inégalités territoriales

Bien que ces montants représentent une moyenne, la Confédération dénonce également des inégalités majeures entre les enfants provenant de différents territoires.

Par exemple, Mayotte peine à remettre son système scolaire sur pied après le cyclone Chido survenu il y a deux ans, avec des enfants allant à l'école seulement deux heures par jour, trois fois par semaine. En métropole, certaines régions proposent la gratuité des transports scolaires, d'autres non. Et c'est sans parler des élèves ayant des difficultés ou ayant un handicap qui ont besoin d'aménagements.

Une baisse démographique, un point positif pour les élèves ?

Les Français faisant moins d'enfants de nos jours, les naissances ayant chuté de 24% depuis 2010 selon l'Insee, les prévisions penchent vers une diminution du nombre d'élèves en classe d'ici 2035 estimée à 14%. Aujourd'hui, une classe de primaire compte 22,1 élèves en moyenne, et une classe de collège 25,6 élèves, ce qui est au-dessus de la moyenne européenne (19,3 élèves en primaire et 20,9 élèves au collège).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Ainsi, selon la Confédération, cette baisse démographique devrait avoir un impact positif sur l'éducation en France. « Cette baisse démographique de devrait permettre de diminuer les effectifs par classe et de renforcer le nombre d'enseignants et personnels d'accompagnement », explique-t-elle.

Handicap : comment s'informer sur ses droits ?



La 29e semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) se déroulera du lundi 17 au dimanche 23 novembre 2025. Plusieurs dispositifs sont mis en place pour aider les adultes et enfants en situation de handicap dans leur vie quotidienne (logement, transport, travail ...). Pour en bénéficier, le handicap doit avoir été diagnostiqué par un professionnel de santé (généraliste, psychiatre...). Service-Public.gouv.fr répond aux multiples interrogations et suggère les conduites à tenir dans sa rubrique « Comment faire si je suis en situation de handicap ».

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

JE SUIS EN SITUATION DE HANDICAP

Allocation aux adultes handicapés (AAH)
Vous êtes en situation de handicap et avez de faibles ressources ? L'allocation aux adultes handicapés (AAH) peut vous garantir un revenu minimal pour faire face aux dépenses du quotidien. Nous vous indiquons quelles sont les conditions et la démarche à suivre pour pouvoir en bénéficier. En savoir plus.

Handicap : majoration pour la vie autonome (MVA)
Vous percevez l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi) ? Vous pouvez bénéficier de la majoration pour la vie autonome (MVA). Cette aide permet de faire face aux dépenses courantes si vous vivez dans un logement indépendant. Nous faisons le point sur la réglementation. En savoir plus

Étudiant en situation de handicap
Vous êtes étudiant en situation de handicap et vous vous posez des questions sur le déroulement de votre scolarité dans l'enseignement supérieur ? Accueil dans l'établissement, transport, aides financières… Voici les informations utiles sur le sujet. En savoir plus

Hébergement d'une personne en situation de handicap
Le choix d'une structure d'hébergement dépend du degré d'autonomie de la personne en situation de handicap et des prestations souhaitées. En savoir plus

Handicap : travail en milieu ordinaire
Qu'est-ce que le milieu ordinaire de travail ? Le milieu ordinaire de travail regroupe les employeurs du secteur privé (entreprises, associations…) et du secteur public du marché du travail classique. Lorsque le milieu ordinaire emploie des personnes en situation de handicap, il doit prévoir des aménagements de leur poste et/ou du temps de travail. En savoir plus

Handicap : travail en entreprise adaptée et entreprise adaptée de travail temporaire
Qu'est-ce qu'une entreprise adaptée (EA) ou une entreprise adaptée de travail temporaire (EATT) ? Ce sont des entreprises du milieu ordinaire de travail qui ont la particularité d'employer un certain nombre de travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH pour leur proposer des conditions de travail adaptées à leurs capacités. Nous vous présentons les informations à connaître. En savoir plus

Recrutement d'une personne handicapée dans la fonction publique
Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez vous présenter aux concours d'accès à la fonction publique et bénéficier d'un aménagement pour passer les épreuves. Vous pouvez également être recruté comme contractuel, puis être titularisé à la fin du contrat, sans avoir à passer de concours. Nous vous détaillons ces 2 dispositifs. En savoir plus

FORMATION ET APPRENTISSAGE

Qu'est-ce que la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ?
La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est une décision administrative qui

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

permet de bénéficier d'un ensemble de mesures favorisant le maintien dans l'emploi ou l'accès à un nouvel emploi. Vous êtes concerné si vos possibilités d'obtenir ou de conserver votre emploi sont réduites du fait de la dégradation d'au moins une fonction physique, sensorielle, mentale ou psychique. En savoir plus

Établissement et service de pré-orientation (ESPO)
Vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'un accompagnement pour définir votre orientation professionnelle ? Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement en établissement et service de pré-orientation (ESPO). Il faut au minimum avoir 16 ans pour pouvoir intégrer un ESPO. Nous vous présentons les informations à connaître. En savoir plus

Enfant handicapé : qu'est-ce que le projet personnalisé de scolarisation (PPS) ?
Le PPS définit le déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers de votre enfant. En savoir plus

MON ENFANT EST EN SITUATION DE HANDICAP

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
Qu'est-ce que l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ? Il s'agit d'une aide financière destinée à compenser vos dépenses liées à la situation de handicap de votre enfant de moins de 20 ans. L'AEEH est versée aux parents. Elle peut être complétée, dans certains cas, par d'autres allocations. Nous vous présentons les informations à connaître. En savoir plus

Modes d'accueil d'un enfant en situation de handicap âgé de moins de 3 ans
Vous souhaitez connaître les modes d'accueil pour votre enfant en situation de handicap âgé de moins de 3 ans ? Si le handicap de votre enfant lui permet d'être accueilli dans une structure ordinaire, il peut être inscrit dans une crèche, une halte-garderie, ou un jardin d'enfants. En revanche, si votre enfant a des besoins spécifiques qui ne peuvent pas être satisfaits dans une structure ordinaire, des structures spécialisées existent. Nous vous présentons les informations à connaître. En savoir plus

Mesures de protection juridique
Vous pouvez demander la mise en place d'une mesure de protection juridique pour protéger les intérêts de votre enfant à votre décès ou lorsque vous ne pourrez plus prendre soin de lui. En savoir plus

Région Sud : 400 euros de récompense pour

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

les lycéens vauclusiens reçus au baccalauréat avec la mention « très bien »



Le mercredi 10 juillet 2024, la Région Sud a organisé une cérémonie pour récompenser les 4.965 bacheliers de la région qui ont obtenu la mention « très bien » au baccalauréat 2024. 502 vauclusiens été concernés par ce cas de figure et ont pu participer à cette fête. 410 élèves du département sont issus d'un baccalauréat général, 28 d'un baccalauréat technologique et 64 d'un baccalauréat professionnel. Une bourse de mérite d'une valeur de 400 euros est attribuée à chaque élève ayant obtenu ce résultat significatif.

« Je salue la réussite des 4 965 bacheliers qui ont obtenu cette année la mention « Très bien ». Ces résultats montrent avant tout votre talent, vos efforts quotidiens pour mener à bien votre parcours et tout simplement votre envie de réussir. La Région Sud vous accompagne du lycée à votre entrée dans la vie professionnelle, elle vous transporte en train, en bus durant toute la durée de vos études, vous offre des aides en matière de culture, de santé, veille à votre équilibre alimentaire en vous proposant des produits

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

locaux dans vos cantines. Et pour le bac, nous encourageons l'excellence en attribuant une Bourse au Mérite de 400 € à tous les bacheliers qui ont obtenu la mention « Très bien ». » a déclaré Renaud Muselier, président de la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur lors de la cérémonie.

La Région agit pour l'éducation de ses jeunes

Soucieuse de proposer les meilleurs outils possibles et les meilleures conditions d'accès au savoir et à la connaissance, la Région a mis en place son plan « Education d'avenir » en faveur des 195.000 lycéens du territoire. Ce dispositif, évalué à 1,2 milliards d'euros prévoit plusieurs actions sur une période de cinq ans et ce jusqu'en 2028, pour répondre à trois objectifs : -100% des lycées éco-responsables et tournés vers l'avenir climatique

-100% des lycées sécurisés physiquement et technologiquement face à toutes attaques

-100% des lycées rénovés et préparés aux exigences des décennies à venir

La bourse au mérite remise aux bacheliers ayant obtenu la mention « très bien » est une nouvelle preuve de l'accent mis par la Région sur l'éducation et sur l'encouragement à l'excellence. L'aide financière apportée à ces étudiants est adaptée à la situation personnelle et familiale de chaque bénéficiaire selon son statut de boursier ou non. Pour les boursiers, l'aide de 400 euros sera versée pendant 3 ans et pour les non-boursiers, la gratification de 400 euros est attribuée l'année d'obtention du baccalauréat.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



Les dispositifs déjà mis en place par la Région

Depuis plusieurs années, la Région Sud s'est engagée sur plusieurs problématiques et sujets liées à l'éducation et aux établissements scolaires. L'inclusion et la lutte contre le harcèlement scolaire font également partie des priorités de l'institution dirigé par Renaud Muselier.

De nombreux dispositifs sont d'ores et déjà en vigueur pour offrir aux jeunes issus de tous les milieux, une égalité des chances et les meilleurs outils pour réussir. Parmi eux, on peut compter notamment : -la gratuité des manuels scolaires et livres numériques

–le Pass ZOU ! : un abonnement de transport unique à 90 euros par an permettant aux jeunes de 3 à 25 ans de circuler à volonté sur les bus et trains du réseau régional ZOU !

–le Pass santé jeunes : un accès gratuit, pour les jeunes de 15 à 26 ans qui donne accès à un ensemble de prestations dont un « coupon vaccination » pour se faire vacciner contre le papillomavirus.

–le e-Pass jeunes : un ticket culture de 80 euros pour l'achat de livres, de places de cinéma, de spectacles ou des licences sportives.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Aides : tout savoir sur la rentrée scolaire avec Service-public.fr



A l'occasion de la rentrée scolaire Service-public.fr vous rappelle toutes les informations administratives utiles sur les nouveautés de la rentrée : calendrier, aides disponibles, droit des élèves...

Calendrier de la rentrée scolaire 2023-2024
Retrouvez le calendrier scolaire pour l'année 2023-2024, avec les dates des vacances par zone ici. Service-public.fr met également à votre disposition un simulateur pour connaitre les dates de vacances dans votre département. Découvrir le simulateur.

Assurance scolaire : est-ce obligatoire ?
À la rentrée, une attestation d'assurance scolaire vous est demandée par l'école, le collège ou le lycée de votre enfant. Est-il utile de souscrire une telle assurance ? Est-elle indispensable ou même obligatoire ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Que couvre-t-elle exactement ? *Service-Public.fr* vous répond ici.

L'allocation de rentrée scolaire
Vous avez au moins un enfant scolarisé âgé de 6 à 18 ans ? Vous pouvez, sous conditions de ressources, avoir droit à l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Cette allocation permet de vous aider à financer les dépenses de la rentrée scolaire. Son montant dépend de l'âge de votre enfant et de son niveau de scolarisation. Accéder à la simulation.
Dates de versement, conditions d'éligibilité et nouveaux montants : *Service-Public.fr* vous informe. Se renseigner.

Quelles aides pour financer la scolarité d'un élève ?
Plusieurs aides existent pour financer la scolarité en élémentaire, collège, lycée… Découvrez vos aides en fonction de votre situation.

Bourses pour l'école élémentaire
Votre enfant est inscrit à l'école élémentaire (du CP au CM2) et vous voulez savoir si vous pouvez bénéficier d'une aide financière ? Il n'existe pas de bourse nationale pour un enfant en école élémentaire. Cependant, certains départements peuvent vous accorder une bourse de fréquentation scolaire. Certaines communes peuvent également vous accorder une bourse si votre enfant fréquente une de leurs écoles. Voici les informations à connaitre.

Bourse des collèges
La bourse des collèges est une aide versée aux responsables : Personne(s) assumant la charge effective et permanente de l'élève au sens de la législation sur les prestations familiales ou élève majeur autonome financièrement d'un collégien. Pour en bénéficier, vos ressources annuelles ne doivent pas dépasser des plafonds, selon le nombre d'enfants que vous avez à charge. Tout savoir ici.

Bourse de lycée
Votre enfant est inscrit au lycée et vous vous demandez si vous avez droit à la bourse de lycée ? Pour en bénéficier, vos ressources annuelles ne doivent pas dépasser des plafonds, selon le nombre d'enfants que vous avez à charge. Le montant de la bourse de lycée varie en fonction de vos ressources et de vos charges. En savoir plus.

Quelles aides peut percevoir un étudiant ?
Selon sa situation, un étudiant peut bénéficier de certaines aides. Service-public.fr fait le point sur les aides disponibles selon les situations ici.

Quels sont les droits et obligations des élèves ?
Si vous êtes élève au collège ou au lycée, vous avez des droits que vous pouvez exercer seuls ou à plusieurs. Vous avez également des obligations à respecter. Ces droits et obligations vous préparent à vos responsabilités de citoyen. Le règlement intérieur précise la façon dont ils sont appliqués dans votre établissement scolaire. Service-public.fr vous présente les droits et obligations des collégiens et ceux des lycéens.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Représentants des parents d'élève
Vous vous posez des questions sur les représentants des parents d'élèves dans l'établissement de votre enfant ? Candidature, élection, rôle, durée du mandat : voici les informations à connaître sur les représentants des parents d'élèves dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire.

Peut-on utiliser son téléphone portable à l'école ?
L'usage du téléphone dans les lieux d'enseignement est une question qui fait débat. Service-public.fr vous présente ce que prévoit la loi, pour l'école primaire, ainsi que le collège et le lycée.

Ecole et handicap
Retrouvez les informations concernant l'accueil de l'enfant en situation de handicap, en collectivité jusqu'à la fin du lycée. Lire l'article.

Santé de l'élève
Dans chaque établissement scolaire, le personnel de santé et d'action sociale assure un suivi de la santé des élèves. De plus, des actions de prévention et d'éducation à la santé sont mises en place dans le cadre d'un parcours éducatif de santé. Enfin, la scolarité des élèves malades peut être aménagée. Retrouvez les informations concernant la santé à l'école primaire et celles concernant la santé au collège et au lycée.

Violences à l'école : des nouvelles mesures contre le harcèlement scolaire
Prévenir et traiter plus rapidement les situations complexes de harcèlement scolaire, notamment dans le premier degré. Tel est l'objectif des nouvelles mesures annoncées par le ministère de l'Éducation nationale. *Service-Public.fr* vous présente le nouveau dispositif de prévention. Découvrir le dispositif

Le Pass'Sport est renouvelé pour la saison 2023-2024
Le Pass'Sport est une aide forfaitaire de 50 euros par jeune versée par l'État pour la prise d'une licence auprès d'un club sportif par un jeune **de 6 à 30 ans**. Elle permet de réduire le coût des frais d'inscription que l'on doit payer en s'inscrivant. En savoir plus

Les Angles : les préinscriptions des enfants pour la rentrée 2023/2024 sont ouvertes

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



La municipalité des Angles informe les habitants de la commune qu'il faut d'ores et déjà préinscrire les enfants nés en 2020 pour l'année scolaire 2023/2024. Le Service Scolarité de la mairie est accessible dès aujourd'hui, le mardi 8 novembre, et ce, tous les matins du mois de novembre, pour les préinscriptions.

À la mairie, un dossier d'inscription vous sera remis, qu'il faudra rapporter complété, signé et joint des documents demandés. Ce dossier est également téléchargeable en ligne, sur le site de la Ville des Angles. Le certificat d'affectation à présenter à la directrice du groupe scolaire devra être récupéré au même service de la mairie en mai 2023.

Toutes les informations relatives à la scolarité sont disponibles sur le site de la Ville.

V.A.

Luberon Monts de Vaucluse : votre

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

abonnement de bus disponible sur application mobile



La billetterie du réseau de transport en commun cavaillonnais ‘C mon bus’ et du service ‘C ma navette’ Vignères/Taillades se modernise.

Votre enfant circulera en bus dès le mois de septembre pour se rendre au collège ou au lycée ? Vous pouvez souscrire son abonnement directement depuis votre smartphone, en téléchargeant l’application mobile gratuite ‘My bus » (IOS, Android). Les abonnements et titres dématérialisés seront immédiatement disponibles, une fois le paiement validé (et les justificatifs envoyés), sur votre smartphone. Une fois l’abonnement payé et validé, vous pourrez alors le transférer directement sur le smartphone de votre enfant.

Autre nouveauté : l’application mobile ‘My bus’ permettra aussi de connaître l’état du réseau en temps

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

réel. Mon bus ou ma correspondance sont-ils passés ? En retard ? A quelle heure dois-je partir pour être à l'heure au collège, à mon rendez-vous ? Autant de questions dont vous trouverez les réponses.



Photo: Luberon Monts de Vaucluse Agglomération

L'achat des abonnements « papiers » directement en mairie restera toutefois possible. Quant au tarif, il n'évolue pas : 100 euros l'année. L'abonnement permet d'utiliser les lignes S1, S2, S3, A, B, C, D de façon illimitée, de septembre 2021 à août 2022. Renseignements et tutos disponibles sur https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/.../abonnement... Horaires disponibles sur https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/agglomera.../c-mon-bus

Installer gratuitement l'application et créer son compte :

Acheter son abonnement ou ses titres de transport et les valider :

L.M.